



Charte du joueur et du parent de joueur UVMH

JOUEUR

En tant que joueur licencié à l'UVMH, je m'engage à suivre les règles suivantes :

- faire confiance et respecter les décisions de mon encadrant d'équipe
- respecter mes coéquipiers, les joueurs adverses et leurs encadrants
- respecter les décisions des arbitres dans toutes les circonstances - venir aux entraînements de façon régulière afin de progresser au maximum dans la pratique du handball
- prévenir en avance mes encadrants de toute absence à un entraînement ou à un match
- prendre connaissance en avance (au moins quelques jours) des informations essentielles à la pratique de mon sport (heure et lieu des entraînements ou des matchs, ...)
- **participer à hauteur de quelques heures par saison à l'organisation d'évènements sportifs et non sportifs proposés par le club ou par les mairies**
- **soutenir le club à l'organisation des matches en faisant la table de marque tant pour les seniors que pour les jeunes**
- je suis responsable de mon maillot de match, je ne le porte pas en entraînement, sa perte ou dégradation entraînera son remplacement à mes frais au prix fort
- si le lavage est organisé par roulement, je veille à ce que tous les maillots me soient remis après match et je veille à tous les ramener pour le match suivant

PARENT DE JOUEUR

En tant que parent d'un joueur licencié à l'UVMH, je m'engage à suivre les règles suivantes :

- faire confiance et respecter les décisions de l'encadrant d'équipe de mon enfant
- respecter les valeurs essentielles du sport pendant les matchs officiels de mon enfant
- respecter les adversaires, les arbitres, les encadrants et les officiels de la table de marque
- encourager et féliciter les actions positives de toute l'équipe
- soutenir l'ensemble des joueurs de l'équipe lors des actions plus négatives nécessairement présentes pendant un match
- prévenir en avance les encadrants de toute absence à un entraînement ou à un match de mon enfant
- prendre connaissance en avance (au moins quelques jours) des informations essentielles à la pratique du sport de mon enfant (heure et lieu des entraînements ou des matchs, ...)
- **participer à hauteur de quelques heures par saison à l'organisation d'évènements sportifs et non sportifs proposés par le club ou par les mairies**

Le non-respect de ces règles élémentaires pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller selon la gravité des faits, jusqu'à l'exclusion du club, décidée par le comité.

Les responsables de l'UVMH tiennent également à prévenir les joueurs que toute sanction financière prononcée par une instance fédérale (ffhb, ligue, comité 67, commission d'arbitrage) envers le club et qui relèverait d'un comportement inadéquat d'un parent de joueur ou d'un joueur au cours d'un match (carton rouge, rapport disciplinaire, ...), ou d'un renvoi de match par l'arbitre sans prévenir la CTA, sera à la charge du parent de joueur mis en cause ou du joueur mis en cause.

Toute prise de licence vaut acceptation de cette charte.